

Premier avenant au contrat de gestion

2021 - 2023

Le texte ci-dessous reprend les modifications apportées au contrat de gestion 2021-2023 d'Iriscare par le premier avenant à ce contrat de gestion.

AXE 1 : Vers une politique sociale intégrée

Objectif stratégique 1. Préparation proactive et mise en œuvre de la politique du CR et du CGG

Objectif opérationnel 2. Elaboration de la politique

Objectif opérationnel 2.2. Développer des parcours de soins intégrés pour tous les groupes cibles

Groupe cible : Personnes âgées en perte d'autonomie

Engagement adapté:

Engagement 3

Iriscare s'engage à :

- étudier les pistes pour le développement d'alternatives aux maisons de repos, alternatives qui, soit sont des structures, soit consistent en la construction de réseaux autour de la personne âgée afin qu'elle puisse rester à domicile le plus longtemps possible, avec une attention particulière pour les personnes âgées avec des problèmes de santé mentale: l'adaptation du logement devra être prise en compte dans ce contexte et une attention particulière sera apportée à l'accessibilité financière des nouveaux modèles à mettre en place; cf. subsides facultatifs appel à projet. Cette réflexion sera basée sur les résultats de l'étude de programmation (Engagement 2);
- encourager les courts séjours dans les MRPA/MRS et donner à ceux-ci une plus grande visibilité.

Indicateurs de résultat

- Définition des objectifs et du planning pour le groupe de travail;
- Nombre de réunions du groupe de travail « alternative » à mettre en place au sein de la CT « accueil des dépendances »;
- PV des réunions du groupe de travail;
- Nombre de nouvelles structures alternatives aux maisons;
- Nombre de nouvelles places agréées pour les courts séjours.

Facteurs externes de réussite

Collaboration des secteurs concernés.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Engagement 1 : proposition procédure automatique récupération des lits	■											
Engagement 1 : tous les lits en portefeuille sont récupérés												■
Engagement 1 : proposition de nouvelle procédure de reconversion		■										
Engagement 1 : mise en oeuvre de la nouvelle procédure de reconversion			■									
Engagement 2 : lancement et déroulement de l'étude de programmation	■	■	■	■								
Engagement 2 : mise en place d'un comité d'accompagnement	■											
Engagement 2 : résultat de l'étude de programmation					■							
Engagement 3 : définition objectif du groupe de travail				■								
Engagement 3 : mise en place et réunions du G de T					■	■						
Engagement 3 : financement des formes alternatives/réseaux									■			
Engagement 4 : Mise en place et réunion du G de T "Norme"	■	■										
Engagement 4 : rapport de recommandation du G de T			■									
Engagement 4 : proposition de modifications réglementaires				■								
Engagement 4 : prise des modifications réglementaires (ACR)							■					

Projet adapté:

Projet 2

Iriscare s'engage à :

participer au développement de l'eSanté dans les institutions et principalement suivre les discussions et travaux concernant le projet BelRAI dans l'objectif d'améliorer la qualité des soins en institutions et au domicile.

Indicateurs de résultat

- Taux de participation aux réunions du groupe de pilotage interfédéral.

Facteurs externes de réussite

/

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réunion interfédérale												
Groupe de pilotage interfédéral												

Engagement adapté:

Engagement 4

Dans le secteur de l'aide à domicile, il y a lieu d'assurer une offre suffisante, l'accessibilité de celle-ci ainsi que la qualité des services fournis.

Iriscare s'engage à développer 4 projets dans ce secteur:

1. Mettre en place, en concertation avec les autres entités de Bruxelles, de nouveaux barèmes pour les services d'aide à domicile (participation financière des bénéficiaires) uniformisés, dans tous les services d'aide à domicile de Bruxelles.
2. Mettre en place les mesures du plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise du Covid-19 pour les services de l'aide à domicile; assurer la qualification des services de garde à domicile à Bruxelles.
3. Prévoir l'agrément et le subventionnement des services de garde à domicile.
4. Veiller à l'intégration des SAD dans la politique intégrée locale.

Indicateurs de résultat

- Nombre de réunions de concertation avec la COCOF, la Commission communautaire flamande (VGC) et le secteur;
- PV des réunions de concertation;
- Date de soumission des propositions d'adaptation de la réglementation en la matière (plan de relance et nouveaux barèmes) au Collège réuni;
- Date de première application des nouveaux barèmes;

- Mise en œuvre des propositions d'adaptation de la réglementation liées aux plan de relance et nouveaux barèmes;
- Nombre d'agrément des services de garde à domicile.

Facteurs externes de réussite

- Collaboration de la COCOF et de la VGC;
- Collaboration du secteur.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Mise en place de la concertation et réunions												
Mise en oeuvre des propositions d'adaptation de la réglementation liées aux plan de relance et nouveaux barèmes												
Application des nouveaux barèmes												
Application de l'indexation												
Proposition de réglementation pour l'agrément et le subventionnement de la garde à domicile												
Mise en oeuvre de la réglementation garde à domicile (agrément subventionnement)												

Groupe cible : Personnes avec besoins de revalidation

Projet supprimé:

Projet: Suivis cumulés

Engagement ajouté:

Engagement 4: anciennes conventions INAMI de l'asbl l'Équipe

Iriscare s'engage à :

- financer l'asbl l'Equipe via une subvention facultative en attendant une convention/un agrément.
- analyser avec l'asbl la possibilité de rédiger une/des convention(s) actualisée(s) et alignée(s) avec les autres conventions du même secteur et recalculer l'enveloppe budgétaire de l'établissement.

Indicateurs de résultat

- Réunions de concertation avec la Cocof et l'asbl;
- Financement de l'asbl l'Equipe par subside facultatif;
- Proposition d'un planning et d'une méthodologie pour les nouvelles conventions.

Facteurs externes de réussite

- Collaboration avec la Cocof et l'asbl;
- Budgets disponibles.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Financement de l'asbl par subside facultatif												
Proposition d'un planning et d'une méthodologie												

Groupe cible : « famille »

Engagement adapté:

Engagement 2 : Milieux d'accueil et crèches

Un arrêté d'exécution du 12 juillet 2018 fixe les normes auxquelles un milieu d'accueil doit répondre s'il veut obtenir une autorisation de la Commission communautaire commune.

Cette réglementation, qui est entrée en vigueur le 1er juin 2019, est volontairement très stricte afin de décourager les demandes d'agrément de crèches à la COCOM.

Iriscare s'engage à

- mettre en œuvre la réglementation existante
- traiter les dossiers relatifs aux demandes d'agrément
- réfléchir à une évolution éventuelle de la réglementation

Indicateurs de résultat

- Nombre de dossiers traités;
- Participation aux groupes de travail du Cabinet pour la révision de la réglementation;
- Avis donnés au Cabinet

Facteurs externes de réussite

- Collaboration du secteur;
- Collaboration du Cabinet.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Elaboration de la nouvelle réglementation pour les centres de planning familial (CPF) en concertation avec le secteur												
Suivi de l'application de la nouvelle législation CPF												
Application de la réglementation crèche												
Préparation du transfert de la compétences "centres de planning familial" aux SCR												

Groupe cible : Patients avec un besoin en soins palliatifs

Engagement adapté:

Engagement : EAMSP : révision des 2 conventions des Equipes Multidisciplinaires palliatives Semiramis et Continuing care et reprise du financement de l'Equipe Interface.

Iriscare s'engage, sous l'impulsion des SCR qui sont compétents en la matière, à

- préparer l'intégration d'une 3ème équipe (Interface) en 2022 pour assurer la continuité du fonctionnement de l'organisation et garantir la pérennité de l'équipe palliative
- assurer le transfert de connaissance et des dossiers aux SCR (qui reprennent la gestion de ces dossiers cfr protocole art.4)
- effectuer les paiements sous l'impulsion des SCR

Indicateurs de résultat

- Réunions de concertation avec les SCR (les contacts avec Brusano se feront via les SCR);
- Financement de l'équipe Interface (par subside facultatif puis via une convention);
- Réunions de transfert de connaissances et fourniture de documentation;
- Poursuite du financement des équipes via les SMR.

Facteurs externes de réussite

- Collaboration avec les SCR dont les EAMSP relèvent dans le cadre de la première ligne de soins;
- Budgets disponibles.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réunions de concertation avec les SCR					■	■	■	■	■	■	■	■
Financement de l'équipe Interface par subside facultatif					■	■	■	■				
Préparation du transfert de la compétences aux SCR					■	■	■	■				

Groupe cible : Personnes nécessitant des soins de santé mentale

Engagement ajouté:

Engagement 4: IHP Juan Vives ou Prélude

Iriscare s'engage à financer l'IHP de la même manière que les autres IHP après l'obtention de leur agrément auprès des SCR.

Indicateurs de résultat

- Réunions de concertation avec la Cocof et l'IHP;
- Financement de l'IHP.

Facteurs externes de réussite

- Collaboration entre Iriscare et les SCR;
- Obtention de l'agrément auprès des SCR.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Concertation avec COCOF et IHP									■	■		
Financement de l'asbl par subside facultatif									■	■	■	■

Groupe cible : Tous les groupes cibles - transversal

Engagement 1 supprimé.

Engagement 2 adapté:

Engagement

Iriscare s'engage à

- réaliser une étude du niveau d'informatisation des institutions financées par Iriscare
- prévoir les budgets pour chaque secteur afin de soutenir l'informatisation des secteurs
- participer aux travaux de la Plate-forme eHealth en bonne coordination avec les SCR et Abrumet
- veiller à la sobriété et la simplicité des outils mis en place

Indicateurs de résultat

- Délivrance des résultats de l'étude du niveau d'informatisation des institutions financées par Iriscare;
- Financement de l'informatisation;
- Participation aux réunions organisée par la plate-forme eHealth.

Facteurs externes de réussite

Collaboration des SCR, des SMR, du fédéral, du Réseau Santé Bruxellois et des différents secteurs.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Délivrance des résultats de l'étude du niveau d'informatisation des institutions financées par Iriscare												
Financement de l'informatisation												
Participation aux réunions organisées par la plate-forme eHealth												

Objectif opérationnel ajouté:

Objectif opérationnel 2.4. Garantir la protection des bénéficiaires de protection temporaire (BPT) provenant d'Ukraine

Engagement 1 : mise en place et gestion du GT6 Protection

Iriscare s'engage à :

- mettre en place, dès avril 2022, un Comité de pilotage et une coordination des SPOC's, les réunir une à deux fois par mois, selon les besoins, et donner un feedback des travaux de ce GT à la Taskforce Ukraine qui se réunit toutes les semaines;
- établir un réseau de contacts pour faciliter la mise en place des mesures pratiques favorisant l'exercice de leurs droits par les BPT.

Indicateurs de résultat

- Réunions du Comité de pilotage et de la coordination des SPOC's;
- Réunion de coordination et de formation avec les acteurs de terrain et les SPOC's ukrainiens;
- Communication du feedback à la Taskforce Ukraine.

Facteurs externes de réussite

Collaboration des administrations et stakeholders concernés.

Ligne du temps

	Projet												
	Suivi												
	2021				2022				2023				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Réunions du Comité de pilotage et de la coordination des spoc's													
Réunions de coordination et de formation													
Communication du feedback à la taskforce													

Engagement 2: Etablissement et coordination de la documentation utile pour les visiteurs du Brussels Orientation Center (BOC)

Un Centre d'orientation a été mis en place pour accueillir les bénéficiaires de protection temporaire (BPT) provenant d'Ukraine; il est compétent pour réaliser un screening santé-vaccination et également pour aider les BPT à faire valoir leurs droits sociaux et trouver les aides nécessaires.

Afin de fournir au BOC les informations adéquates pour ce faire,

Iriscare s'engage à:

- rédiger et faire traduire, dans les fiches utiles pour les BPT, visiteurs du BOC, dans les compétences qui sont les siennes; les fiches sont établies en français, néerlandais, ukrainien et russe;
- coordonner et faire traduire, le cas échéant, les fiches demandées aux autres administrations ou asbl
- imprimer la documentation nécessaire au BOC
- veiller à leur bonne compréhension par leur destinataire

Indicateurs de résultat

Rédaction des fiches.

Facteur externe de réussite

Collaboration des administrations et asbl concernées.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Rédaction des fiches												

Objectif stratégique 2. Mise en œuvre d'une politique de simplification administrative

Objectif opérationnel 2. Prendre différentes initiatives en matière de simplification administrative

Objectif opérationnel 2.2. Autres initiatives en matière de simplification administrative

Projet ajouté:

Projet 5: Mise en conformité avec les exigences européennes en matière d'Open Data

La Directive 2019/1024 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public vise l'utilisation par des personnes physiques ou morales de documents du secteur public (y compris des ensembles de données) à des fins commerciales ou non commerciales autres que l'objectif initial pour lequel ces documents ont été produits. La directive européenne oblige les États membres à rendre tous les documents existants réutilisables, sauf si l'accès est limité ou exclu par les règles nationales d'accès aux documents ou par les autres exceptions prévues par la directive.

La réutilisation peut donc couvrir des documents sous forme analogique ou numérique ainsi que des ensembles de données mis à disposition par voie électronique. Si ces derniers se font sur la base d'une licence libre et dans un format lisible par machine, on parle de «données ouvertes».

La directive sur les données ouvertes traite des demandes de réutilisation, d'une part, et des conditions de réutilisation, d'autre part.

Iriscare s'engage progressivement à

- mettre en place un groupe de travail pour gérer ce nouveau projet commun aux SCR et à Iriscare sur l'implémentation de l'Open Data, établir un planning et lancer un projet-pilote afin d'offrir un soutien en la matière (procédure de gestion et suivi des demandes de réutilisation);
- identifier et répertorier les ensembles de données ouvertes à publier par défaut ou à mettre en ligne sur demande;
- concevoir des solutions techniques pour la réutilisation des documents; certains critères techniques devraient être respectés pour rendre les documents accessibles et réutilisables;
- rédiger l'ensemble des conditions applicables en matière de réutilisation des documents et les porter clairement à la connaissance des ré-utilisateurs potentiels, de manière à promouvoir et à faciliter les demandes de réutilisation.

Indicateurs de résultat

- Les procédures et formulaires de demande de réutilisation sont rédigés et diffusés;
- les données ouvertes sont disponibles sur le portail <http://opendatastore.brussels> (site créé et hébergé par le CIRB).

Facteurs externes de réussite

- Soutien du CIRB;
- Collaboration des SCR.

Ligne du temps

	Projet											
	Suivi											
	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Procédures et formulaires rédigés et diffusés												
Opendata disponibles sur le portail ad hoc												

AXE 2 : Au service des citoyens, des partenaires et des prestataires de soins

Objectif stratégique 1. Placer un fonctionnement orienté client au centre des préoccupations

Objectif opérationnel 8. Préparer l'activation de la compétence en matière d'aides individuelles à l'inclusion des personnes handicapées

Projet adapté:

Projet: activation des aides individuelles

En ce qui concerne les aides individuelles à l'inclusion des personnes handicapées, Iriscare envisage

- d'étudier, de documenter et d'analyser l'ensemble des aides à l'inclusion des personnes handicapées présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;
- de baliser et de circonscrire les aides individuelles qui pourront faire l'objet d'une activation par la COCOM;
- d'identifier les processus actuellement en œuvre pour l'octroi de ces aides, les différents intervenants et les opérateurs;
- d'élaborer un business case proposant des scénarii d'activation des aides individuelles à l'inclusion, en tenant compte de leurs spécificités et en comparant les différents avantages et inconvénients sous l'angle des usagers, du budget, temps, IT;
- de soumettre le business case au CGSAP;
- sur base de l'avis du CGSAP, de rédiger une fiche de projet qui sera soumise au CGSAP
- en collaboration avec les organismes assureurs, de préparer les textes juridiques et le circuit de financement;
- en tant que régulateur, fixer le circuit décisionnel des dossiers, la nomenclature, le parcours des bénéficiaires, élaborés en concertation avec les opérateurs (SMR et CAAMI) et mettre à leur disposition les formulaires et circulaires élaborés avec eux;
- mettre à disposition une information à destination des personnes handicapées et des professionnels sur le site web d'Iriscare.

Indicateurs de résultats

- Note descriptive de l'ensemble des aides à l'inclusion existant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et proposition d'identification des aides qui feront l'objet d'une activation par la COCOM;
- Démarrage du Business case : Note d'analyse des processus existants;
- Présentation du Business case au CGSAP;
- Soumettre une fiche de projet au CGSAP;
- En fonction d'un avis positif: démarrage du projet et rapportage via un tableau de bord intégré de l'activation de la compétence en matière d'aides individuelle à l'inclusion des personnes handicapées et de sa mise en œuvre opérationnelle;

- Textes juridiques soumis au politique;
- Mise à disposition des SMR et de la CAAMI des formulaires et circulaires au 1/1/2024;
- Information disponible sur le site web d'Iriscare à destination des personnes handicapées et des professionnels du secteur.

Facteurs externes de réussite

- La réussite de l'activation de la compétence en matière d'aides individuelle à l'inclusion des personnes handicapées dépend de la mesure dans laquelle les moyens budgétaires nécessaires sont dégagés tant pour le financement de ces aides que pour la gestion administrative de cette compétence;
- Grande dépendance vis-à-vis des autres services actifs en la matière (PHARE et VAPH);
- Dépendance vis-à-vis de l'expertise externe pointue sur les différents types d'aide;
- Nécessité d'adopter les textes légaux et réglementaires dans les délais impartis.

Ligne du temps

	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Note descriptive des aides existantes et identification des aides à activer	■	■	■									
Note d'analyse des processus existants des aides à activer				■	■							
Présentation du Business case						■						
Fiche de projet							■					
Réunions de suivi avec le Comité de pilotage							■	■	■	■	■	■
Soumission des textes juridiques							■	■	■	■	■	■
Mise à disposition des formulaires et circulaires											■	■
Mise à disposition sur le site des informations											■	■

Signé à Bruxelles, le 30 mars 2023

En 7 exemplaires

Pour l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare)

Les représentants des organisations représentatives des employeurs, des travailleurs indépendants et des travailleurs salariés, désignés par le Comité général de gestion



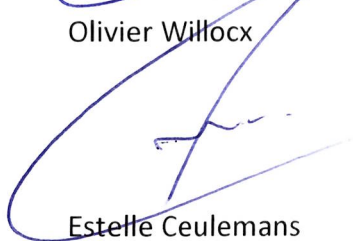
Bruno Gérard



Christian Dejaer



Olivier Willocx



Estelle Ceulemans



Michael Dufrane

Benoit Dassy



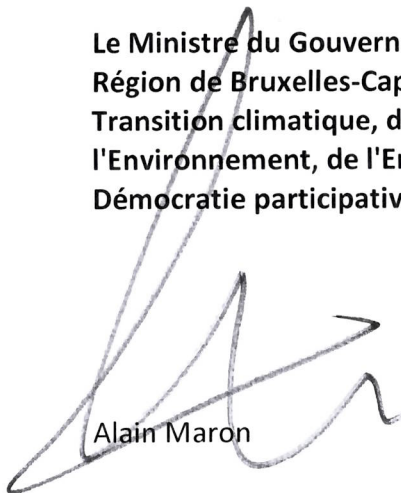
Pour le Collège réuni de la Commission communautaire commune

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'Intérêt régional



Rudi Vervoort

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative



Alain Maron

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du multilinguisme et de l'Image de Bruxelles



Sven Gatz

Le fonctionnaire dirigeant



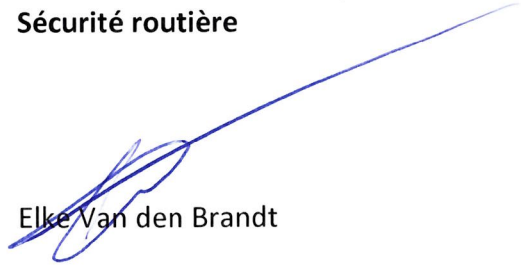
Tania Dekens

Le fonctionnaire dirigeant adjoint



Anne Ottevaere

**La Ministre du Gouvernement de la
Région de Bruxelles-Capitale, chargée de
la Mobilité, des Travaux publics et de la
Sécurité routière**



Elke Van den Brandt

**Le Ministre du Gouvernement de la
Région de Bruxelles-Capitale, chargé de
l'Emploi et de la Formation
professionnelle, de la Transition
numérique, des Pouvoirs locaux et du
Bien-être animal**



Bernard Clerfayt